

M. CARUSO Gilbert
Chez Mme DORTHE 28 rue la Dhuis
75020 PARIS

SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT, le 5 mars 2022

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser, sous ce pli, le récapitulatif des éléments nécessaires à la déclaration de vos revenus fonciers 2021 relatifs aux biens que nous gérons.

Nous vous précisons que cette proposition correspond aux écritures passées sur votre compte de gérance durant l'exercice 2021 et qu'elle est susceptible d'être modifiée, voire complétée, en fonction d'éléments en votre possession (intérêts d'emprunt, impôt foncier, factures de travaux ...).

Si vous ne souscrivez pas au régime du micro foncier (régime réel), vous devez remplir une déclaration 2044 ou 2044 spéciale dont nous vous fournissons les éléments en annexe, et en reporter le résultat en ligne BA de votre déclaration 2042.

Le montant total de vos primes d'assurance de garantie de loyers impayés s'élève à 0,00 euros.

Si vous remplissez une déclaration 2044 spéciale, il vous faut renseigner la ligne 229 relative à l'amortissement et modifier en conséquence les totaux des lignes 240 et 261. Lorsque nous disposons des informations nécessaires (date d'achat, prix de revient et régime fiscal), nous calculons directement le montant de la déduction. Vous devez dans ce cas vérifier le montant proposé.

Enfin, si le taux de déduction spécifique (ligne 228) ne correspond pas au régime fiscal applicable à votre bien immobilier, il convient de le modifier et de nous en informer afin de mettre à jour notre fichier.

Vous souhaitant bonne réception des présentes et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le service comptable.

Propriétaire Gilbert CARUSO
 Références 57 / 247
 Adresse immeuble 247
 3 Place du Marché Couvert

46700 PUY-L'EVEQUE

Locataire	Date Entrée	Date Fin Préavis	Référence Lot
ENJALBAL Anissa	20/08/2021		247

PROPOSITION DE DECLARATIONS DE REVENUS FONCIERS

DECLARATION '2044'		Logement
210	* RECETTES	
211	Loyer (ou fermages) bruts encaissés	1 974,00
215	Total des recettes	1 974,00
220	* FRAIS ET CHARGES	
221	Frais d'administration	425,00
222	Autres frais de gestion	20,00
228	Déduction spécifique (sous certaines conditions : voir notice)	
240	Total des frais et charges : lignes 221 à 229 - ligne 230 - 230 bis	445,00
260	Revenus fonciers taxables	1 529,00
261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	1 529,00
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : lignes 261 + lignes 262	1 529,00